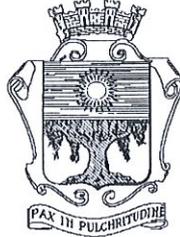


AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__08-DE
Reçu le 09/10/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 : URBANISME – INSTALLATION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS
MODULAIRES DESTINES A ACCUEILLIR UNE ECOLE PROVISoire DANS
L'ENCEINTE EXTERIEURE DU GYMNASSE « PASCAL MANINI » - DEMANDE
D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Séance Publique Ordinaire du 3 OCTOBRE 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Secrétaire : Monsieur Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 26 septembre 2023

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__08-DE
Reçu le 09/10/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

VIII – URBANISME – INSTALLATION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS
MODULAIRES DESTINES A ACCUEILLIR UNE ECOLE PROVISOIRE DANS
L'ENCEINTE EXTERIEURE DU GYMNASSE « PASCAL MANINI » - DEMANDE
D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Guérino PIROMALLI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le budget communal,

Considérant que dans le cadre de l'opération portant sur la création d'un pôle scolaire/petite enfance au sein de la parcelle de l'actuel école élémentaire « Marinoni », la collectivité a conclu un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une école élémentaire provisoire dans l'enceinte extérieure du gymnase municipal « Pascal Manini », située avenue Edith Cavell à Beaulieu-sur-Mer (parcelle et cadastrée AE133).

Considérant que l'école provisoire est basée sur un effectif de 190 à 230 élèves.

Considérant que le gymnase sera divisé en 2 secteurs :

- Le terrain de jeu extérieur destiné à recevoir les bâtiments modulaires et la cour de récréation,
- L'intérieur du gymnase avec occupation partielle de la salle de gymnastique ou totale en cas d'occupation de la salle omnisports pour le créneau périscolaire et restaurant scolaire et salle d'évolution.

Considérant que l'école provisoire sera composée comme suit :

- 1) Extérieur
 - 1 bureau de direction d'environ 15m²
 - 1 local réservé aux professeurs de 15m² comprenant le photocopieur
 - 1 local intervenant extérieur / salle de réunion
 - 9 salles de classe d'environ 60m² (dont 4 en R+1)
- 2) Intérieur
 - 1 local laverie de 30m² (dans le club house existant)
 - 1 réfectoire en self-service (dans la salle de gymnastique existante)

Considérant que le planning prévisionnel est le suivant :

- Livraison des bâtiments modulaires pour occupation par les enfants dès la rentrée 2024,
- Démontage des locaux en juillet 2027.

Considérant qu'il convient, afin de mener à bien cette opération, d'obtenir les autorisations d'urbanisme.

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__08-DE
Reçu le 09/10/2023



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour l'installation d'une école élémentaire provisoire, par la mise en place de bâtiments modulaires, dans l'enceinte extérieur du gymnase municipal « Pascal Manini », située avenue Edith Cavell à Beaulieu-sur-Mer (parcelle et cadastrée AE133).
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__08-DE
Reçu le 09/10/2023

